

OBSERVATIONS.

I. Outre la Confrérie de St. Joseph, à laquelle se rattachent les Associations du Cordon de St. Joseph et du Culte perpétuel de St. Joseph, etc., se réunissent également à l'Eglise St. Joseph deux autres Sociétés.

La 1^e, placée sous le patronage de Ste. Anne, est pour les Dames. Elle a ses réunions le Dimanche, à 3 h.

La 2^e, pour les Demoiselles, sous le patronage de Marie-Immaculée, se réunit à la même heure, le Dimanche suivant.

De plus, tous les mercredis du mois, a lieu la réunion des Dames de Charité qui patronnent l'Orphelinat de St. Joseph.

Enfin, une Salle de couture est ouverte tous les jeudis pour les jeunes personnes qui désirent se rendre utiles à l'œuvre.

II. A part les Saluts du St. Sacrement pour la Confrérie de St. Joseph et les Congrégations de Ste. Anne et de la Ste. Vierge, lesquels ont lieu après le sermon, les Saluts, pendant le reste de l'année, ont lieu à 3 h. en hiver, et à 4 h. en été.

III. La réception dans la Confrérie de St. Joseph et l'Association du Culte perpétuel de St. Joseph, ainsi que la bénédiction du Cordon de St. Joseph, a lieu, pour la ville, le jour des réunions de cette Société, autant que possible.

Les Dames qui désirent entrer dans la Congrégation de Ste. Anne, et les Demoiselles qui désirent faire partie de la Congrégation de la Ste. Vierge, peuvent donner leur nom le Dimanche où ces Congrégations ont leur réunion.